

# DEMANDE D'INCORPORATION AUX JSP REGIONAUX DU NORD VAUDOIS

Art 21 Règlement du groupe des Jeunes sapeurs-pompiers régionaux du Nord vaudois

## A. IDENTITÉ DE L'ENFANT

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_ No AVS 756. \_\_\_\_\_  
Nationalité \_\_\_\_\_ Sexe  F  M  
Permis de séjour \_\_\_\_\_ Valable jusqu'au \_\_\_\_\_  
Carte d'identité valable jusqu'au \_\_\_\_\_  
 L'adresse est la même que l'autorité parentale - 1  L'adresse est la même que l'autorité parentale - 2

## B. IDENTITÉ DÉTENTEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE - 1 Père Mère Autre :

Personne de contact primaire par laquelle toute la correspondance est échangée. \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ depuis le \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_  
Tél mobile \_\_\_\_\_ Tél privé \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

## C. IDENTITÉ DÉTENTEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE - 2 Père Mère Autre :

Personne de contact secondaire ne constituant pas l'adresse de correspondance. \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ depuis le \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_  
Tél mobile \_\_\_\_\_ Tél privé \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

## D. CONTACT D'URGENCE

Nom, prénom \_\_\_\_\_ Relation \_\_\_\_\_  
Tél mobile \_\_\_\_\_

## E. SITE

Dans la mesure des places disponibles, l'enfant sera incorporé dans le site la plus proche de son lieu de domicile. L'autorité parentale peut toutefois indiquer une préférence d'incorporation :

Montagny-près-Yverdon  Yverdon-les-Bains  Yvonand  Sans préférence

## F. PHOTOGRAPHIES

Le représentant légal donne son consentement pour que des photos, sons ou vidéos soient prises de son enfant dans le cadre d'une utilisation interne au SDIS. En outre, il donne aussi son consentement pour que des photos, sons ou images de groupe soient diffusées, le cas échéant, sur les réseaux sociaux ou documents émanant du SDIS. Il sera fait attention d'éviter de publier inutilement les noms des personnes concernées.

## G. COTISATION

Le représentant légal accepte, par sa signature, de s'affranchir d'une cotisation annuelle (à titre indicatif, tarif 2024 de CHF 100) pour la participation aux divers frais de déplacement et de repas.

Dans le cas où l'autorité parentale est dans le besoin, elle peut demander à titre exceptionnel d'être libérée de la cotisation. Pour cela, il convient d'adresser un courrier motivé au SDIS qui se réserve le droit de demander des pièces justificatives.

## H. DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- Copie recto-verso de la carte d'identité ou du permis de séjour
- Charte signée

## J. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Par leurs signatures, les soussigné/e-s :

- sollicitent l'incorporation au sein du groupe des Jeunes sapeurs-pompiers régionaux du Nord vaudois du SDIS régional du Nord vaudois ;
- déclarent que l'enfant est en bonne santé et en pleine possession de ses moyens physiques ;
- déclarent que l'enfant est connaisseur de ses allergies alimentaires et en mesure de les annoncer le cas échéant ;
- déclarent que l'enfant est assuré contre la maladie et les risques d'accident pouvant survenir durant la prise en charge, ainsi qu'en matière de responsabilité civile ;
- attestent que toutes les informations fournies dans ce document sont vraies et exactes ;
- ont pris connaissance des différentes conditions mentionnées dans ce formulaire, en particulier les points F à H ;
- s'engagent à ce que l'enfant investisse le temps nécessaire à une incorporation au sein des JSP et à respecter son Règlement.

Date \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal 1 \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal 2 \_\_\_\_\_

**CE DOCUMENT DUMENT COMPLETE, SIGNE ET ACCOMPAGNE DE SES ANNEXES EST A RETOURNER PAR POSTE A :  
JSP REGIONAUX DU NORD VAUDOIS, RUE DE L'ARSENAL 8, 1400 YVERDON-LES-BAINS OU PAR E-MAIL A INFO@SDISNV.CH**

### Responsabilité et protection des données

Les réponses et documents portés au SDIS dans le cadre de la demande d'incorporation sont traitées uniquement par l'État-major et le secrétariat et sont strictement confidentielles. Pour les candidats qui n'auraient pas été retenus, le SDIS s'engage à détruire leurs documents dans un délai de 3 mois. Le SDIS se réserve le droit de prendre toute mesure utile en cas d'informations erronées.

## À COMPLÉTER PAR LE SECRÉTARIAT DU SDIS

Réception \_\_\_\_\_ Saisie fichier suivi \_\_\_\_\_ Site \_\_\_\_\_ NIP \_\_\_\_\_